

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 28 novembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille huit, le 28 novembre, à vingt heure quarante cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 20 novembre 2008, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, DHOTEL, TELLIER, SAVIGNAC, DELPERDANGE FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ARSENDEAU, GANDER, SANCHEZ DA CUNHA, THUILLIEZ, ARNOULD

Mme DURIS a été élue secrétaire de séance.

Absent : Monsieur ALBIER a donné pouvoir à Monsieur LERIVEREND

Le Conseil municipal approuve le conseil municipal du 10 octobre 2008

1. SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F DE BEAUVAIS

Le Maire expose la décision de la transformation par la Caisse d'Allocations Familiales des contrats Enfance et Temps libre en un seul contrat dénommé « contrat enfance Jeunesse »

Il précise que les actions en direction des enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire et dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement, sont dorénavant directement liés au Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire précise que les Contrats Enfance et Temps Libre sont arrivés à échéance au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais. Ce contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2008 pour quatre ans.

2 – EXTENSION DE LA COMPETENCE S.P.A.N.C au SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Considérant :

- L'intérêt qui s'attache à étendre les compétences SPANC à l'entretien, à la réhabilitation et au traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif;

Après délibéré, à l'unanimité

- SE PRONONCE favorablement sur l'extension par la Communauté de communes du Pays de Thelle de la compétence SPANC à :

« L'entretien, la réhabilitation, le traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif» .

3 - NOMINATION D'UN REFERENT ARMEE

Nomination d'un référent armée

Il est procédé à la nomination d'un référent armée

Monsieur LERIVEREND a demandé s'il y avait des candidats.

Monsieur KELLER Alain se déclare candidat et est nommé référent armée.

4 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2009

Suite à la réunion de la commission des travaux élargie, il a été décidé :

- Réfection des trottoirs du carrefour de la rue de Montchavert au carrefour de la rue des Lauriers

La commission des travaux a décidé de profiter de la présence de l'entreprise BARRIQUAND pour effectuer les travaux suivants. La facturation de ces travaux s'effectuera en accord avec l'entreprise sur le budget 2009.

- changement des bordures et des caniveaux, (déduction faite des branchements à la charge de l'entreprise) soit 30 503.98 € TTC (dont déjà voté par le conseil municipal du 10 octobre , 20 099.98 € TTC)
- pose d'une grave ciment de 15 cm d'épaisseur sur une largeur de 0.80 à 1 mètre soit 7 498.92 € TTC
- pose d'un enrobé de 4 cm d'épaisseur sur une largeur de 0.80 à 1 mètre soit 9 203.22 € TTC

Soit pour la totalité de ces travaux :	47 206.12 € TTC
Dont une T.V.A de :	7 736.12 €
soit un montant H.T de	39 470 €
Subvention espérée du Conseil Général de l'Oise de	16 577.40 €

Il reste donc à la charge de la commune **22 892.60 €** sur le budget 2009.

Le conseil municipal sollicite donc auprès du Conseil Général de l'Oise une dérogation de subvention sur le budget 2009.

- Réfection de la toiture du hangar de la cour de l'école

- Traitement et évacuation des tôles fibro-ciment par une société habilitée Société BUTIN SEDIC de Bornel pour un montant de 611 € H.T, soit 730.76 € TTC
- Changement des tasseaux, des tôles, des gouttières et des descentes pour un montant de 4873.13 € H.T soit 5 828.26 € TTC

Soit un total de 5469.13 € H.T soit 6541.08 € TTC

- Curage du fossé et de la mare à l'entrée du village

A la fin des travaux d'assainissement collectif et à l'issue du raccordement du lotissement du Château sur le collecteur principal et après la destruction de la station d'épuration, il conviendra de curer le fossé et la mare.

A cet effet, des devis seront demandés.

Raccordement des bâtiments publics au réseau d'assainissement collectif

Les travaux se terminant courant juin 2009, la commission des travaux a estimé que le délai serait trop court pour raccorder le groupe scolaire pendant les congés d'été.

Elle a donc décidé de raccorder sur :

- 2009 : le logement de fonction et la Mairie
- 2010 : le groupe scolaire et l'atelier communal.

QUESTIONS DIVERSES

● Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la D.R.A.C de Picardie (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :
Suite à la demande de protection au titre des Monuments Historiques formulée par l'association « Cris de Dieudonne » en faveur de l'Eglise de Dieudonne, j'ai le plaisir de vous informer qu'après examen, la Délégation Permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites du 18 septembre 2008 a émis un avis favorable à l'instruction de ce dossier qui sera inscrit à l'ordre du jour d'une Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.

● Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que malheureusement comme chaque année à cette époque, une recrudescence des cambriolages est constatée.

Monsieur le Maire a pris contact avec la brigade de gendarmerie de Chambly, pour un renforcement des rondes de surveillance.

Une information sera distribuée à toute la population.

● Navette transport scolaire Montchavert-Le Bourg : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général :

« J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée départementale a répondu favorablement à la concrétisation de ce projet. Ce service pourra être prochainement mis en place dès signature du conventionnement avec le « Pass Thelle Bus » et la réalisation des aménagement sécuritaires pour la création de l'arrêt dans le hameau. »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a acheté le matériel nécessaire et qu'il a rendez-vous avec les services du département pour la mise en place exact de l'arrêt.

Bon pour publication et affichage, le 5 décembre 2008

Le Maire,

Alain LERIVEREND